

DOSSIER DE PRESSE



Pour présenter le dispositif de la Garantie Jeunes, Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Alsace et du département du Bas-Rhin, Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace et Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ont participé à :

**« La rencontre Garantie Jeunes » organisée mardi 2 juin à 12H
à la Mission Locale d'Alsace du Nord, 1 rue du Marché aux poissons à Haguenau**



La jeunesse est une ligne directrice majeure de l'action publique réaffirmée à maintes occasions par le Président de la République. Trouvant son origine dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, la Garantie Jeunes est désormais expérimentée dans le Bas-Rhin et plus largement en Alsace depuis le début du mois d'avril.

A Haguenau, un premier groupe de 15 jeunes a donc démarré mi-avril. Le regroupement du jour a permis de faire un premier retour d'expérience aux membres de la commission de suivi.

Au cours de cette réunion, le dispositif a été expliqué et notamment ses modalités concrètes d'accompagnement des jeunes pilotées par la Mission Locale. Quatre d'entre eux ont d'ailleurs apporté leur témoignage.

Avec la participation de Jean-Michel STAERLE et Frédéric WOEHREL, respectivement Président et Directeur de la Mission Locale d'Alsace du Nord, ainsi que Danièle GIUGANTI, Directrice de la DIRECCTE Alsace et Thomas KAPP, Directeur de l'unité territoriale bas-rhinoise de la DIRECCTE.

Contacts presse :

Préfecture, Viviane CHEVALLIER, téléphone 03 88 21 68 77

DIRECCTE, Philippe Lalanne, téléphone 03 88 15 43 28 ou 06 98 04 43 74

Mission Locale, Frédéric WOEHREL, téléphone

Référent Garantie Jeunes à l'unité bas-rhinoise de la DIRECCTE

Sophie SORARU, téléphone 03 88 75 87 32

Référence document : DIRECCTE Alsace, cellule communication DPGJ 2 juin 2015

Thomas Kapp, directeur de l'unité du Bas-Rhin de la DIRECCTE présente la Garantie Jeunes.

En quoi consiste cette mesure ?

L'objectif est de construire avec les jeunes des parcours adaptés les amenant à décrocher un emploi ou à suivre une formation professionnelle. Il s'agit d'un véritable contrat entre, d'une part, un jeune motivé qui devra être assidu et pleinement engagé sur la période et, d'autre part, la mission locale qui va l'accompagner et l'épauler de façon très individualisée et surtout très intensive. Le dispositif comporte et articule des ateliers collectifs et surtout diverses immersions en entreprise. Pour régler des problèmes divers de la vie quotidienne et permettre aux jeunes de se consacrer totalement à leur parcours, ils perçoivent une garantie de ressources d'un montant mensuel de 452€.

Tous les jeunes sont-ils concernés ?

Non car le dispositif issu du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en grande précarité ou en rupture familiale. Ils ne doivent ni être étudiant, ni en emploi, ni en formation. Ils doivent surtout démontrer une réelle motivation à s'engager dans la démarche pour découvrir le monde de l'entreprise.

Concrètement, comment sont repérés les jeunes ?

On l'a compris, la Garantie Jeunes n'est pas une « aide guichet ». Les jeunes sont repérés par les différents partenaires du territoire - Pôle emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Conseil départemental, CIO, PJJ, etc. – et la décision de les faire entrer dans le dispositif est prise collectivement par la commission d'attribution et de suivi mise en place par la DIRECCTE qui les réunit. Il y en a trois pour le département : Nord Bas-Rhin, Strasbourg- Schiltigheim et Sud Bas-Rhin. Je précise que la commission de suivi pourra prendre, le cas échéant, une décision de sortie de la mesure si le jeune ne remplit pas ses engagements ou de prolongation si c'est nécessaire.

Les missions locales ont un rôle central, pouvez-vous le résumer ?

Les missions locales ont un réel savoir-faire, connaissent l'environnement local et ont des liens avec les entreprises. Il était donc naturel qu'elles soient le pivot du dispositif. D'abord, elles vont assurer les entrées dans les promotions qui vont se succéder, entre 10 à 20 jeunes à chaque fois, et ensuite organiser et mettre en œuvre les différents volets de leur accompagnement. Pour cela, elles y affecteront à temps plein un binôme de conseillers (80 à 100 jeunes par binôme) avec un référent nommément identifié pour chaque jeune. Des moyens financiers sont alloués par la DIRECCTE pour remplir cette mission.

L'immersion en entreprise est essentielle, aussi comment convaincre les employeurs ?

D'abord, c'est un acte de responsabilité sociale et sociétale. C'est l'affirmation de l'entreprise citoyenne. Mais la dimension économique est très présente : toute action qui participe à la lutte contre le chômage contribue aussi au retour de la confiance et donc de la croissance. C'est aussi un moyen de trouver de futurs collaborateurs. Par exemple sur des métiers en tension, c'est à dire pour lesquels il y a un manque de candidats, la Mission Locale va les mettre en valeur de façon à attirer des jeunes. Enfin, la Mission Locale sera toujours présente et disponible, en appui du chef d'entreprise, pour sécuriser le parcours des jeunes. A titre illustratif, le dirigeant de l'entreprise Schaeffler France, Marc BECKER, parraine la première promotion d'Alsace du Nord.

Dernière question : combien de places disponibles pour le département ?

Pour le département du Bas-Rhin, 500 entrées sont programmées pour l'année et 900 pour la région Alsace. A ce jour, 74 jeunes sont entrés dans le Bas-Rhin et 26 dans le Haut-Rhin.

Premier retour d'expérience



Sur le territoire de l'Alsace du Nord, deux conseillères sont affectées à temps plein sur le dispositif : Sandrine HEBERT et Isabelle WEBER. Ce sont elles qui ont accueilli la première promotion de 15 jeunes qui ont intégré la Garantie Jeunes le 13 avril. Tous participent actuellement à une phase collective qui va durer 6 semaines.

S'agissant des caractéristiques des jeunes : leur âge moyen est de 21 ans ; les filles représentent 60% de l'effectif ; pour la plupart, ils ont quitté l'école au niveau de la troisième pour 20% ; 50% CAP ou BEP et 30% niveau Bac ; ils étaient suivis en moyenne depuis 2 ans et demi par la Mission Locale. Enfin, ils sont tous en grande fragilité financière.

Portraits de jeunes : elles et ils se prénomment Aurélie, Aurore, Geoffrey et Tommy et font partie de la première promotion (sur la photo entourés des deux conseillères).

Aurore vit avec sa maman qui souffre de graves problèmes de santé ce qui l'empêchait de travailler. S'en suivent bien évidemment des difficultés financières. La jeune femme titulaire d'un bac professionnel a ensuite connu deux échecs en licence pro. Après, elle s'est orientée dans le secteur de la santé. Une immersion dans une maison de retraite et la découverte des réalités du métier d'aide-soignante l'ont ramenée à un choix plus médian, à savoir le métier de secrétaire médicale. Pleine de bonne volonté, elle a démarré une formation à distance. Mais elle avait trop de difficultés pour s'en sortir. Aurore est donc aujourd'hui pleinement investie, saisit pleinement la chance offerte. Elle s'est même portée candidate - et a été élue – dans un rôle de médiateur du groupe qu'elle assume en binôme avec un de ses camarades.

Aurélie est sortie de classe en troisième sans qualification professionnelle. Cependant, elle s'est orientée rapidement vers le métier d'aide boulanger ou de restauration et a effectué d'ailleurs plusieurs immersions en entreprise, sous forme de stages ou de contrats précaires. Elle n'a pas de ressources financières, peu d'aide de ses parents et pas le permis de conduire, ce qui constitue un frein supplémentaire dans sa recherche d'emploi. Aurélie a le souhait de poursuivre son projet initial et se dit désormais prête à envisager un retour en formation avec un contrat d'apprentissage. De nature plutôt timide, la jeune femme mise beaucoup sur le dispositif. Elle espère que la Garantie Jeunes l'aidera à mieux reprendre confiance en soi et à mieux l'épauler dans toutes ses démarches.

Tommy est dans une situation comparable. Il est aussi sorti de l'école tôt, en troisième, sans qualification et dit avoir des difficultés pour apprendre. Il ne bénéficie pas du soutien de sa famille et vit donc au domicile des parents de sa compagne. C'est pourquoi, le jeune homme souhaiterait avoir une plus grande autonomie financière et dans la vie de tous les jours. Tommy souffre d'un léger bégayement sur lequel il a engagé un travail. C'est d'ailleurs pour cela qu'il s'est porté volontaire pour intervenir lors de la présentation à la presse du dispositif. Sur le plan professionnel, son choix est de travailler dans la restauration comme aide cuisinier pour démarrer.

Geoffrey éprouvait des difficultés d'adaptation au système éducatif. Il a abandonné après son échec au Bac. Il a suivi ensuite une formation réussie de maçon-coffreur à l'AFPA. Pour autant, une année de pratique lui a fait connaître les réalités du métier et instillé un doute quant à y faire carrière. Un bilan de compétences lui a permis de redéfinir un nouveau projet professionnel dans le travail social nécessitant une reprise des études.

Mais ce projet était difficile à réaliser car il réside au domicile de sa maman qui assume seule, en plus, l'éducation de ses deux sœurs toujours scolarisées. La Garantie Jeune est donc un moyen de repartir et le jeune homme mise beaucoup sur l'accompagnement mis en place. Il a été également choisi pour le rôle de médiateur du groupe avec Aurore

Deux conseillères très expérimentées pour accompagner les jeunes

Frédéric WOEHREL, directeur de la Mission Locale, a choisi deux conseillères expérimentées et très complémentaires : la première a déjà derrière elle une grande expérience acquise notamment à la mission locale et la seconde s'occupait de conseil en VAE, ce qui est très utile aussi pour la mise en œuvre des parcours des jeunes. Elles sont totalement investies dans ce nouveau projet et décrivent avec enthousiasme son démarrage et en résumant les différents aspects.

Il a été décidé localement, pour ancrer dans la durée « la dynamique entreprise », que chaque promotion soit parrainée par un chef d'entreprise et que le groupe s'engage en plus dans un projet proche des mini-entreprises mis en œuvre dans les collèges. Car la ligne directrice est donnée dès le départ : c'est l'insertion professionnelle et l'emploi l'objectif final. C'est d'ailleurs pourquoi, 120 jours en entreprise seront obligatoires pour chaque jeune sur l'année.

Mais, pendant les premières journées, il a fallu d'abord créer un esprit de groupe pour que chacun se connaisse. Le groupe a par ailleurs rédigé collectivement une charte du vivre ensemble, une sorte de règlement intérieur, rappelant les devoirs comme s'ils étaient déjà en entreprise. L'atelier collectif de démarrage sert aussi à remplir les différents dossiers administratifs et à commencer à régler les problèmes périphériques divers concernant le logement, la santé, les moyens de transports, etc. Ensuite, il faut également évaluer les compétences de base et professionnelles



Par ailleurs, un atelier théâtre- qui a déjà débuté - va permettre de travailler sur le registre de la communication. Mais, le succès de la Garantie Jeunes va passer aussi, soulignent les deux jeunes femmes, par la mobilisation d'intervenants divers du territoire : d'abord tous les services de la Mission Locale mais aussi Pôle Emploi, l'APP, le GRETA, la CPAM, la médiathèque...

Un mois après le démarrage, les deux conseillères sont, très confiantes car déjà des projets professionnels émergent dans différents secteurs : agent de production, espaces verts, propreté, restauration, AMP, etc.

Sur la photo, Frédéric WOEHREL, directeur de la mission locale, Jessica LIROT de la DIRECCTE qui préside la commission locale, Sandrine HEBERT et Isabelle WEBER les deux conseillères qui encadrent les jeunes



DIRECCTE

Alsace DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Au service des entreprises, des salariés,
des demandeurs d'emploi et des acteurs socio-économiques

Rencontre à la Mission Locale d'Alsace du Nord /2 juin 2015

Quel objectif?

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a mis en place la Garantie jeunes. Un dispositif fondé sur le "donnant-donnant" qui octroie une allocation aux 18-25 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. La Garantie jeunes doit, en effet, permettre l'insertion durable dans un emploi ou l'entrée en formation.

Pour quels jeunes ?

- de 18-25 ans,
- qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET),
- qui sont en situation de grande précarité, notamment financière.

Comment sont-ils repérés ?

Les unités territoriales de la DIRECCTE ont mis en place des commissions locales « multi partenaires » (DIRECCTE, Mission Locale, représentant des services du Département, Pôle emploi...) qui valident les entrées et suivent régulièrement la mise en œuvre du dispositif. Il y en a trois dans le Bas-Rhin et une dans le Haut-Rhin.

En quoi consiste la Garantie Jeunes ? Elle se compose à la fois :

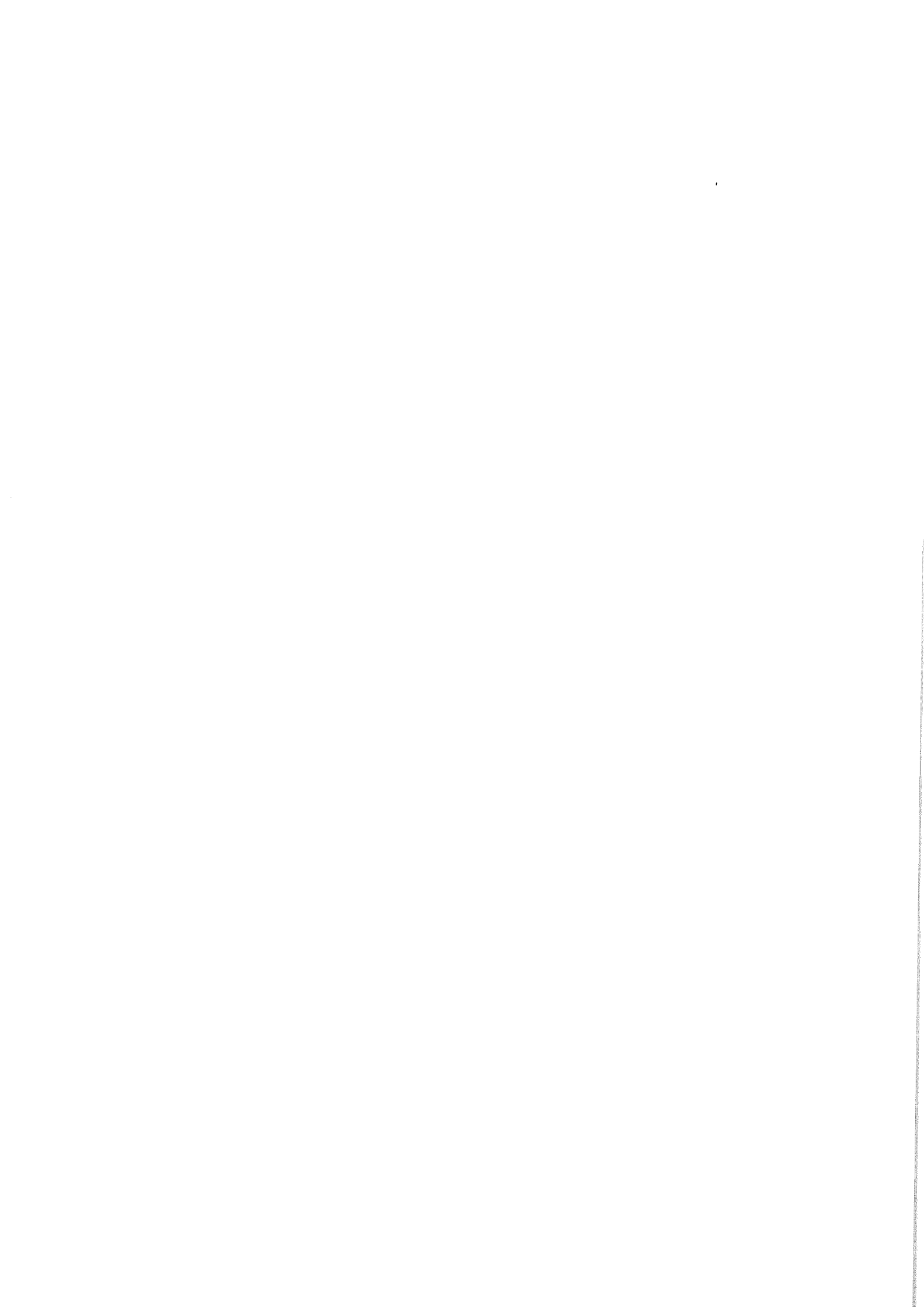
- **d'une garantie à une première expérience professionnelle** au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique, organisé et déployé par la Mission Locale* et la multiplication d'immersions en entreprise, de périodes de travail ou de formation ; 120 jours en entreprise seront obligatoires pour chaque jeune sur l'année ;
- **d'une garantie de ressources** en tant qu'appui de cet accompagnement, d'un montant de 452€.

*Les moyens des missions locales ont donc été renforcés sensiblement, avec un financement supplémentaire de 1 008 000€ versé par la DIRECCTE Alsace.

Quels objectifs ?

Le Premier Ministre a annoncé, à l'issue de la Grande conférence sociale, un objectif ambitieux de 50.000 jeunes entrés en garantie jeunes en 2015, et de 100.000 en 2017.

En Alsace, l'objectif 2015 est de faire entrer 900 jeunes dans le dispositif : 525 dans le Bas-Rhin et 375 dans le Haut-Rhin. A ce jour, 100 jeunes ont entamé leur parcours dans la région: 74 dans le Bas-Rhin et 26 dans le Haut-Rhin.



Strasbourg, le 1^{er} juin 2015

GARANTIE JEUNES

Les actions du Conseil Départemental du Bas-Rhin en faveur des jeunes

mardi 2 juin
à la Mission locale de Haguenau

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin mobilise plusieurs outils qui contribuent à l'autonomie et à l'insertion des jeunes en leur apportant un appui dans la vie quotidienne, dans leur recherche d'emploi, pour leur accès à un logement ou encore à la santé.

La politique en faveur des jeunes est l'une des préoccupations majeures du Conseil Départemental du Bas-Rhin et s'articule autour de plusieurs objectifs fondamentaux :

- La protection de l'enfance en danger, comprenant notamment les dispositifs de prévention spécialisée et l'accompagnement des majeurs autonomes ;
- L'autonomie et l'inclusion, avec les dispositifs d'appui à l'insertion professionnelle ou résidentielle ;
- La prévention des conduites à risques, avec le site Pass 'Age (<http://www.pass-age.fr>) et les actions dans les collèges et lycées du service des actions de prévention sanitaire.

Un appui dans la vie quotidienne pour les jeunes en situation de précarité grâce aux aides financières du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

La loi du 13 août 2014, relative aux libertés et responsabilités locales, place le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, pour leur apporter une aide destinée à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En 2014, le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes a été assuré par le Département à hauteur de 532 500 €, avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (53 357 €) et de l'Eurométropole (45 000 €).

Le montant moyen de l'aide financière s'élève à 425 € par jeunes. Elle permet de répondre prioritairement aux problématiques de subsistance (nourriture) et de logement.

Pour 2015, le budget consacré par le Département au FAJ est identique.

Un accompagnement vers l'autonomie sociale grâce aux associations de prévention spécialisée :

Pour lutter contre la marginalisation et renforcer la cohésion sociale, des associations de prévention spécialisée agissent sur le terrain à la rencontre des jeunes de 10 à 25 ans. A ce titre, elles interviennent autour d'objectifs tels que la lutte contre le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des parents.

Plus particulièrement, 4 objectifs fondamentaux sont poursuivis :

- Prévenir le décrochage scolaire des jeunes ;
- Favoriser l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans, en difficultés ;
- Soutenir des jeunes familles et les accompagner dans l'exercice de la parentalité ;
- Mener une action spécifique auprès des jeunes de 16 à 19 ans, en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Chaque année, plus de 10 000 jeunes sont rencontrés dans ce cadre et 3 600 bénéficient d'un accompagnement.

En 2015, le Conseil Départemental consacre 4,1 M€ aux opérateurs de la prévention spécialisée.

Une mobilisation vers l'emploi en s'appuyant sur les Missions Locales, le déploiement de crédits du FSE et le financement d'ateliers de coaching :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin co-finance les Missions locales :

- Au titre de l'accompagnement des allocataires du RSA, à hauteur de 141 440 €,
- Au titre du FSE, pour renforcer les capacités de suivi des jeunes allocataires du RSA.

Enfin, le Département a mis en place des ateliers de mobilisation vers l'emploi destinés aux allocataires du RSA mais également ouverts aux jeunes inscrits dans le Pass'accompagnement, dans la « garantie jeunes » ou logés dans un appartement en colocation coachée.

Ces ateliers portent sur la « préparation à l'emploi » (mise en situation, posture, efficacité de la recherche d'emploi), « l'utilisation du web pour sa recherche d'emploi » (recherche active, bonne information au bon endroit, exploitation des réseaux sociaux) et « l'image de soi » (prise de confiance, valorisation...).

Une aide renforcée à l'accès dans un logement grâce notamment au Pass'Accompagnement :

Dans le cadre du PDALHPD, le Département gère plusieurs dispositifs permettant l'accès à l'hébergement ou au logement des jeunes : le Pass accompagnement, le Règlement Départemental de Logement Social (mobilisation du contingent départemental qui cible 70 % de jeunes), la colocation coachée (30 places), l'orientation et le suivi de publics prioritaires à l'hébergement avec le Service Intégré Action et Orientation (SIAO).

La mobilisation du contingent départemental a permis à 65 jeunes de trouver un hébergement dans le parc social.

S'agissant du Pass Accompagnement, 389 jeunes ont bénéficié en 2014 d'un accompagnement de niveau 2 par des opérateurs spécialisés (GALA, Etage, AAHJ) et 215 d'un accompagnement de niveau 1 (parcours de stabilisation) par les associations de prévention spécialisée.

Au total, 604 jeunes bénéficient d'un accompagnement au titre du Pass Accompagnement.

Des actions de sensibilisation visant les problématiques de santé :

Le Service de Prévention et d'Action Sanitaires propose dans les collèges (3^{ème}) et Lycées, en lien avec l'Education Nationale et les missions locales, l'animation d'ateliers de promotion de la santé autour du thème des infections sexuellement transmissibles et des conduites sexuelles à risque.

Ainsi, en 2014, près de 1 300 jeunes ont bénéficié d'une telle intervention.

Une équipe spécifique pour l'insertion des jeunes majeurs après la prise en charge par le service de protection de l'enfance :

L'équipe de travailleurs sociaux du Département (4 travailleurs sociaux) en charge des jeunes majeurs permet le passage à l'âge adulte pour un certain nombre de jeunes où les familles sont défailtantes, grâce à un soutien psychologique et financier leur permettant d'accéder à leur autonomie dans l'ensemble des domaines de la vie.

Cette équipe accompagne durant une période maximale de 1 an, 220 jeunes.

Dans un souci d'exemplarité, le Département s'engage pour les jeunes dans le cadre de sa politique de recrutement interne ou du service civique

- Dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir :

Le Département constitue lui-même un employeur pour ces jeunes sans qualifications. Ainsi, 30 emplois d'avenir sont budgétés au sein de la collectivité et 25 sont en postes depuis le 1^{er} février 2013, très largement dans le domaine administratif (secrétariat, instructeur administratif,...). 3 emplois d'avenir occupent des postes d'agent d'entretien.

- Dans le cadre des services civiques :

Impliqué dès le lancement du dispositif du Service Civique, le Conseil Départemental du Bas-Rhin engage des volontaires qui œuvrent pour la collectivité.

Il a par exemple signé 38 contrats pour la promotion 2014-2015. Par ailleurs depuis 2008, le Conseil Départemental soutient l'association Unicités dans ses missions d'accompagnement des volontaires en service civique effectuant des projets d'intérêt général. Il a ainsi soutenu 30 jeunes en service civique pour la promotion 2014-2015. D'ores et déjà il a fait une demande d'agrément pour 44 missions pour la période 2015-2016. Les missions seront consultables sur le site Pass-âge dès fin juin.

Pendant la durée de ces missions, le jeune volontaire est accompagné individuellement par un tuteur et une coordinatrice, il reçoit une formation citoyenne et peut construire son projet d'avenir et professionnel. Intégré dans une équipe de professionnels, le volontaire développe une expérience utile aux autres et un engagement reconnu et valorisé dans son parcours professionnel. En effet les compétences acquises durant la période sont prises en compte dans la VAE (validation des acquis de l'expérience) et dans le passeport orientation et formation. Une attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 est également délivrée aux volontaires.

Contact presse :

Emmanuel Bastian – Directeur de l'Insertion et de l'Action Sociale

Tél : 06 75 42 48 11

emmanuel.bastian@cg67.fr

